CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT 5

COMMUNE DE MOLLENS

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 30 MAI 2001
Droits de timbre Fr. 180.–
L'atteste
Le chancelier

Légende :

Forêt :
Zone à bâtir

Mise à l'enquête publique :
Limite de forêt par rapport aux zones à bâtir et leurs environs :

Forêt :

Mise en consultation :
Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Le géomètre : NICOLAS CORDONNIER GEOMETRE OFFICIEL

L'ing. forestier: CHRISTOF FREI ing. rur. dipl. EPF 3973 VENTHÔNE

L'inspecteur d'arrondt. b du service des forêts et du paysage :

Sierre, le : 22.05.2000

Venthône, le : 22.05.2000

Bramois, le

Mollens, le
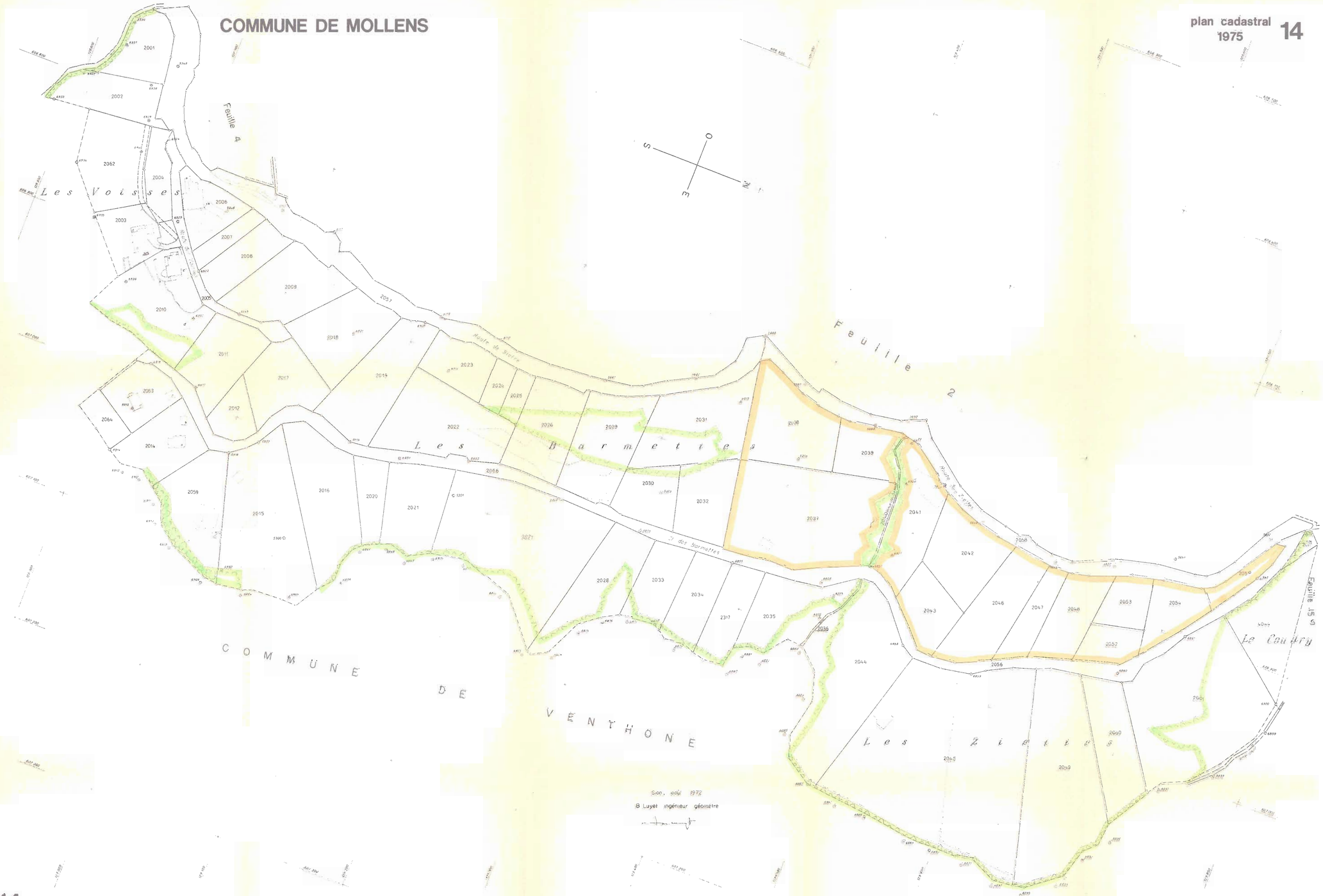
Plan cadastral 14	4260-10			
Plan cadastral mis à jour le 30 mars 2000	VERS.	DATE	DESSIN	CONTRÔLE
	ETABL.	6.04.00	AA	
	0			
Format: 0.85 m2	Modif.